

**CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION**



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Compte rendu de la quatrième séance du Comité II

16 novembre 2022 : 14h10 - 17h00

Président : R. Ollerenshaw

Secrétariat : I. Higuero
T. Carroll
Y. Liu
H. Okusu
J.C. Vasquez

Rapporteurs : F. Davis
J. Gray
R. Mackenzie
R. Sexton

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs (Maroc) annonce que 151 Parties sont présentes et que 139 pouvoirs ont été acceptés.

Questions stratégiques

16. **Renforcement des capacités**

La Nouvelle-Zélande présente le document CoP19 Doc. 16 au nom du Comité permanent, décrivant les progrès relatifs aux décisions 18.39 à 18.46 et citant les travaux menés par le groupe de travail du Comité permanent sur le renforcement des capacités. Les annexes du document contiennent un projet de résolution pour remplacer la résolution Conf 3.4, *Coopération technique*, et quatre projets de décisions relatifs à la poursuite des travaux d'élaboration du cadre de renforcement des capacités. Le Comité permanent recommande aussi de supprimer les décisions 18.39 à 18.46 qui ont été appliquées.

Le Bénin, le Cameroun, les États-Unis d'Amérique, les Maldives, le Mexique, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo, l'Union européenne et ses États membres et Sea Save Foundation expriment leur appui général à l'adoption des projets de décisions et du projet de résolution figurant dans le document. Le Bénin, les Maldives et le Niger expriment leur soutien aux amendements au paragraphe 4 du projet de résolution, proposés par le Secrétariat, tandis que les États-Unis d'Amérique et le Mexique suggèrent des amendements au texte proposé par le Secrétariat. L'Union européenne et ses États membres proposent un amendement au paragraphe 2 b) du projet de résolution contenu dans l'annexe 1.

Le Bénin, le Cameroun, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo insistent sur les besoins en matière de capacités et de ressources et sur l'importance du renforcement des capacités et, avec Bahreïn, reconnaissent la valeur du cours de Master de la CITES organisé par l'Université internationale d'Andalousie. La Chine donne des informations sur un projet de programme d'échange d'expertise et de recherche collaborative. L'Université internationale d'Andalousie fait observer que plus de 100 diplômés du cours de Master de la CITES sont présents à la CoP19 et ajoute que le cours aura également lieu en 2023-2024.

Après délibérations, le projet de résolution est accepté avec les amendements proposés par les États-Unis d'Amérique, le Mexique et l'Union européenne et ses États membres :

2. INVITE les Parties à :

[...]

- b) veiller à intégrer le renforcement des capacités, y compris l'assistance ciblée, technique, en matière de lutte contre la fraude et de respect de la Convention dans les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux pertinents d'aide au développement auxquels elles participent ; et

4. CHARGE le Secrétariat de :

- a) rechercher des financements externes et fournir un soutien au renforcement des capacités des Parties, selon leurs besoins particuliers en accordant une attention particulière aux besoins des Parties identifiées dans les résolutions et décisions et par l'intermédiaire des procédures sur le respect de la Convention, en tenant compte des rapports sur l'application de la CITES et des manifestations directes d'intérêt ainsi que des besoins des Parties, en donnant la priorité aux des Parties ayant récemment adhéré à la Convention, ainsi que des aux pays les moins avancés, des aux pays en développement sans littoral et des aux petits États insulaires en développement ; ...

- b) coopérer avec les institutions et les organisations à la planification et à la réalisation d'activités conjointes de renforcement des capacités en rapport avec la Convention, en consultation avec le Comité permanent ainsi que les Comités pour les animaux et pour les plantes, selon qu'il convient, s'agissant du développement de nouveaux partenariats ayant un fondement scientifique ou de matériel de renforcement des capacités de nature scientifique, nouveau ou révisé, y compris des bourses pour des formations en présentiel ou d'autres possibilités de formation ;

...

- d) poursuivre la révision et l'amélioration du site Web de la CITES et du Collège virtuel CITES, y compris certains cours en ligne, en consultation avec le Comité permanent ainsi que les Comités pour les animaux et pour les plantes, selon qu'il convient, afin d'en actualiser le contenu et d'améliorer leur efficacité en donnant aux Parties l'accès aux ressources de renforcement des capacités ; et

- e) rendre compte au Comité permanent ainsi qu'au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes sur les activités de renforcement des capacités et solliciter leur avis et leurs contributions, selon qu'il convient ;

Les projets de décisions figurant dans l'annexe 2 du document CoP19 Doc. 16 sont acceptés, et il est décidé de supprimer les décisions 18.39 à 18.46.

30. Programme d'aide au respect de la Convention

La Présidente du Comité permanent présente le document CoP19 Doc. 30 qui décrit l'établissement du Programme d'aide au respect de la Convention avec, pour mission, de fournir un soutien ciblé aux Parties qui font face à des problèmes persistants en matière de respect de la Convention. Les annexes du document contiennent des amendements proposés à la résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP18) *Procédures CITES pour le respect de la Convention*, des projets de décisions sur la mise en œuvre du Programme d'aide au respect de la Convention et un budget provisoire pour l'application.

Le Bénin, le Burkina Faso, la Chine, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo et l'Union européenne et ses États membres expriment leur soutien aux amendements et projets de décisions proposés.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo soulignent les difficultés de mise en œuvre de la Convention et l'utilité constante du Programme d'aide au respect de la Convention. La Chine offre de partager son expérience en matière de renforcement des capacités. Le Pan African Wildlife Conservation Network mentionne les risques

que courrent les agents chargés de la protection de la faune sauvage travaillant sur le terrain et suggère d'intégrer ces risques dans les programmes de formation.

Les propositions d'amendements à la résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP18), *Procédures CITES pour le respect de la Convention*, figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 30 sont acceptées, de même que les projets de décisions figurant à l'annexe 2. Il est décidé de supprimer les décisions 18.68, 18.69 et 18.70.

31. Études du commerce important à l'échelle nationale

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP19 Doc. 31 ; il décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions 18.71 à 18.73 et propose l'adoption des projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document.

Les États-Unis d'Amérique soutiennent les projets de décisions et la suppression des décisions 18.71 à 18.73.

Les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 31 sont acceptés. Il est décidé de supprimer les décisions 18.71 à 18.73.

Questions stratégiques

13. Participation des peuples autochtones et des communautés locales

Le Kenya présente le document CoP19 Doc. 13 au nom du Comité permanent, attirant l'attention sur le projet de décision 19.AA figurant sous les observations du Secrétariat et sur les révisions proposées aux décisions 17.57 (Rev. CoP18), 18.31 et 18.32 contenues dans l'annexe 1.

Le Botswana, le Canada, la Chine, la Guinée, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Zambie, l'Union internationale pour la conservation de la nature (s'exprimant également au nom de TRAFFIC et du Fonds mondial pour la nature) et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier appuient les révisions proposées à l'annexe 1, ainsi que le projet de décision 19.AA proposé dans les observations du Secrétariat. Si la Chine, l'Ouganda, le Royaume-Uni, la Zambie et le Conseil des ONG du Ngamiland sont conscients que les travaux intersessions qui avaient été prévus ont été retardés pour des raisons de force majeure, ils insistent sur la nécessité de progresser et de prendre des mesures concrètes sur cette question. Le Gabon, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et l'Amboseli Ecosystem Trust soutiennent également la proposition de révision de la décision 18.31. Ngā Iwi o Taranaki souligne l'importance de cette question et appuie les recommandations figurant dans le document.

Les États-Unis d'Amérique estiment qu'il importe que les Parties fassent participer les populations autochtones et les communautés locales aux processus de la CITES au niveau national. Ils soutiennent les décisions révisées 18.31 (Rev. CoP19) et 18.32 (Rev. CoP19), ainsi que le paragraphe b) du projet de décision 19.AA proposé par le Secrétariat dans ses observations ; en revanche, ils s'opposent à la décision révisée 17.57 (Rev. CoP19) et au paragraphe a) du projet de décision 19.AA proposé par le Secrétariat dans ses observations.

La Nouvelle-Zélande attire l'attention sur le document d'information CoP19 Inf. 29 qui fournit des informations relatives à la participation des peuples autochtones et des communautés locales à d'autres traités et processus internationaux. La Suisse insiste sur l'importance de cette question, à l'instar du *Rapport d'évaluation sur l'utilisation durable des espèces sauvages* de l'IPBES. Elle fait remarquer que ce point de l'ordre du jour et les points 14 et 15 présentent des similitudes et qu'il importe d'améliorer la communication sur ces questions.

Le Togo, avec le soutien des États-Unis d'Amérique, du Gabon, du Kenya, de la David Shepherd Wildlife Foundation et de la Kenya Wildlife Conservancies Association, s'opposent à l'insertion dans le projet de décision 19.AA des termes « et international » proposée par le Secrétariat, indiquant que la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la CITES peut se faire en admettant des observateurs.

La Chine demande que la proposition d'insertion des termes « et international » dans le projet de décision 19.AA a) figurant dans le document CoP19 Doc. 13 soit mise aux voix. Trente Parties votent en faveur de la proposition, 48 contre, et 14 s'abstiennent ; l'insertion des termes « et international » est donc rejetée.

Les décisions révisées 17.57 (Rev. CoP19), 18.31 (Rev. CoP19) et 18.32 (Rev. CoP19) sont acceptées, tout comme le projet de décision 19.AA, à l'exception des termes « et international » au paragraphe a).

14. Moyens d'existence

Le Pérou, en tant que président du groupe de travail intersessions sur la CITES et les moyens d'existence, présente le document CoP19 Doc. 14, qui fournit un bref résumé des activités du groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions 18.33 à 18.37. L'annexe 1 contient les versions révisées de ces décisions, lesquelles font l'objet d'une proposition de prorogation. Le Pérou attire l'attention sur les observations du Secrétariat, y compris sur la proposition visant à transférer le paragraphe b) de la décision 18.33 (Rev. CoP19) au document CoP19 Doc. 13 afin d'éviter tout chevauchement de décisions et de donner une définition plus précise des mandats des différents groupes de travail.

La Chine, les Maldives et le Mexique appuient l'adoption des décisions révisées.

Le Burkina Faso, Israël et le Togo rejettent les décisions révisées 18.33 à 18.35 et se disent particulièrement inquiets à l'idée que les espèces inscrites aux Annexes de la CITES fassent l'objet d'une évaluation qui ne tienne pas compte de la répartition possible des avantages découlant de ce commerce.

La séance est levée à 17h00.

Motion Item 13 [17.11.2022 5:33:18 AM]

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: individual

YES: 38.46%

1	KAZAKHSTAN	Not Allowed
2	KENYA	Not Allowed
3	KUWAIT	Not Present
4	NETHERLANDS	NO
5	NEPAL	ABST
6	NAMIBIA	YES
7	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
8	SAMOA	Not Present
9	SAN MARINO	Not Allowed
10	UKRAINE	Not Allowed
11	UGANDA	NO
12	TÜRKİYE	YES
13	BANGLADESH	YES
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	CYPRUS	NO
17	CUBA	ABST
18	CROATIA	NO
19	PAPUA NEW GUINEA	ABST
20	PARAGUAY	Not Present
21	PERU	NO
22	PHILIPPINES	Present
23	POLAND	Not Allowed
24	PORTUGAL	NO
25	QATAR	Not Allowed
26	REPUBLIC OF KOREA	Present
27	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
28	ROMANIA	NO
29	RUSSIAN FEDERATION	Not Present
30	MONTENEGRO	Not Present
31	MONGOLIA	Not Allowed
32	MONACO	Not Present
33	MEXICO	YES
34	MAURITIUS	Not Allowed
35	MAURITANIA	Not Present
36	MALTA	NO
37	MALI	ABST
38	MALDIVES	NO
39	MALAYSIA	Present
40	MALAWI	YES
41	ZIMBABWE	YES
42	AFGHANISTAN	Not Allowed
43	ALBANIA	Not Allowed
44	ALGERIA	ABST
45	ANDORRA	Not Allowed
46	ANGOLA	Not Allowed
47	ANTIGUA AND BARBUDA	Not Present
48	ARGENTINA	YES
49	ARMENIA	Not Allowed

Motion Item 13 [17.11.2022 5:33:18 AM]

50	AUSTRALIA	NO
51	REPUBLIC OF AUSTRIA	NO
52	TOGO	NO
53	THAILAND	Not Present
54	TAJIKISTAN	Not Allowed
55	SYRIAN ARAB REPUBLIC	Not Present
56	SWITZERLAND	YES
57	SWEDEN	NO
58	SURINAME	NO
59	SUDAN	Not Present
60	SRI LANKA	Not Present
61	SPAIN	NO
62	SOUTH AFRICA	YES
63	ESTONIA	NO
64	ESWATINI	Not Allowed
65	ETHIOPIA	YES
66	EUROPEAN UNION	Present
67	FIJI	Not Present
68	FINLAND	NO
69	FRANCE	NO
70	GABON	NO
71	GAMBIA	Present
72	GEORGIA	Not Present
73	GERMANY	NO
74	COMOROS	NO
75	COLOMBIA	YES
76	CHINA	YES
77	CHILE	YES
78	CHAD	Not Allowed
79	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	YES
80	CANADA	YES
81	CAMEROON	ABST
82	CAMBODIA	YES
83	CABO VERDE	Not Allowed
84	BURUNDI	NO
85	IRELAND	NO
86	ISRAEL	NO
87	ITALY	NO
88	JAMAICA	ABST
89	JAPAN	YES
90	JORDAN	Not Present
91	GHANA	Present
92	GREECE	NO
93	GRENADA	Not Allowed
94	CÔTE D'IVOIRE	ABST
95	COSTA RICA	YES
96	CONGO	Not Present
97	AZERBAIJAN	Not Allowed
98	BAHAMAS	Not Present
99	BAHRAIN	ABST
100	TUNISIA	ABST
101	TRINIDAD AND TOBAGO	Not Present
102	TONGA	YES

Motion Item 13 [17.11.2022 5:33:18 AM]

103	RWANDA	Not Allowed
104	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
105	SAINT LUCIA	Not Allowed
106	MYANMAR	Not Allowed
107	MOZAMBIQUE	Present
108	MOROCCO	Present
109	NEW ZEALAND	ABST
110	NICARAGUA	Not Present
111	NIGER	NO
112	NIGERIA	Present
113	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
114	NORWAY	YES
115	OMAN	Not Allowed
116	PAKISTAN	Not Present
117	PALAU	Not Allowed
118	PANAMA	Not Allowed
119	PANAMA	YES
120	MADAGASCAR	Not Present
121	LUXEMBOURG	NO
122	LITHUANIA	NO
123	LIECHTENSTEIN	YES
124	LIBYA	Not Allowed
125	LIBERIA	Present
126	LESOTHO	ABST
127	LEBANON	Not Allowed
128	LATVIA	NO
129	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	NO
130	KYRGYZSTAN	Not Allowed
131	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
132	SAUDI ARABIA	Not Allowed
133	SENEGAL	NO
134	SERBIA	Not Allowed
135	SEYCHELLES	Not Present
136	SIERRA LEONE	Not Present
137	SINGAPORE	ABST
138	SLOVAKIA	NO
139	SLOVENIA	NO
140	SOLOMON ISLANDS	Present
141	SOMALIA	Not Allowed
142	ZAMBIA	YES
143	YEMEN	Not Present
144	VIET NAM	Present
145	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	Not Present
146	VANUATU	Not Present
147	UZBEKISTAN	Not Allowed
148	URUGUAY	Not Present
149	UNITED STATES OF AMERICA	NO
150	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	YES
151	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	NO
152	UNITED ARAB EMIRATES	ABST
153	BELGIUM	NO
154	BELIZE	Not Present
155	BENIN	NO

Motion Item 13 [17.11.2022 5:33:18 AM]

156	BHUTAN	NO
157	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	NO
158	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
159	BOTSWANA	YES
160	BRAZIL	Present
161	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
162	BULGARIA	Present
163	BURKINA FASO	NO
164	ERITREA	NO
165	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
166	EL SALVADOR	NO
167	EGYPT	YES
168	ECUADOR	YES
169	DOMINICAN REPUBLIC	Present
170	DOMINICA	Not Allowed
171	DJIBOUTI	Not Allowed
172	DENMARK	NO
173	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	NO
174	CZECH REPUBLIC	NO
175	GUATEMALA	YES
176	GUINEA	YES
177	GUINEA-BISSAU	YES
178	GUYANA	Not Present
179	HONDURAS	Not Present
180	HUNGARY	NO
181	ICELAND	Present
182	INDIA	NO
183	INDONESIA	Present
184	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
185	IRAQ	Not Allowed